

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
15 août 2001

Original: français

---

**Lettre datée du 10 août 2001, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Belgique  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration publiée le 9 août 2001 par la présidence de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne, à propos de l'attentat à Jérusalem (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la Belgique  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Jean **De Ruyt**

**Annexe à la lettre datée du 10 août 2001, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration publiée le 9 août 2001 par la présidence  
de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne,  
à propos de l'attentat à Jérusalem**

La présidence de l'Union européenne condamne sans réserve l'attentat survenu dans un centre commercial ce 9 août à Jérusalem et exprime sa plus vive indignation face à la lâcheté d'un acte dont les principales victimes sont des civils innocents.

La présidence rappelle que l'Union européenne rejette, comme injustifiables, toutes les formes de violences. Celles-ci ne font qu'accentuer la dégradation d'une situation déjà très inquiétante au Moyen-Orient et rendent inopérants les efforts déployés par la communauté internationale en vue de la relance d'un processus politique.

Il faut qu'à la logique de l'affrontement et de la violence les parties substituent sans délai celle du dialogue et de la négociation.

Il est plus que temps que les parties se ressaisissent, tournent résolument leur regard vers l'avenir et oeuvrent de concert à la restauration d'un climat de confiance mutuelle, indispensable pour briser le cercle vicieux violence/riposte.

La présidence rappelle que les populations civiles dans les deux camps ne sauraient demeurer indéfiniment les otages d'un conflit qui n'a que trop duré. Au terme de 10 mois de violences, il est désormais évident que seule la négociation, moyennant les compromis nécessaires, est susceptible d'amener un règlement définitif de la question palestinienne et d'assurer la stabilité et la paix dans la région.

La présidence appelle les parties à faire preuve d'un maximum de retenue.

---